



# CHALLENGE DAMES DE LA CORREZE 2024 BRIVE SEPTEMBRE 2024

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 11 Juillet 2024

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

### **I – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **Pour entrer dans le classement final, les joueurs doivent :**

- Etre une joueuse titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19) ou d'un club invité
- Ou Etre une joueuse titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être abonné dans un golf du département de la Corrèze
- Ou Etre une joueuse titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être adhérent dans un club de golf du département de la Corrèze, y compris les clubs dits entreprise
- Ou Etre une joueuse titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être domicilié sur le département de la Corrèze
  
- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

### **II – FORMES DE JEU**

#### **2-1) Forme de jeu :**

- Patsome par équipe de 2 joueuses dont la somme des index est supérieure à 25 :
  - o 6 trous en 4 balles
  - o 6 trous en greensome
  - o 6 trous en foursome
- Départs Dames : repères rouges

#### **2-2) Classement :**

- Le Classement général des équipes participantes se fera sur les résultats bruts de chaque équipe
- Le classement final des clubs de la Corrèze se fera sur le classement des résultats brut des 3 meilleures équipes de chaque club.

#### **2-3) Départs :**

- Les départs se font en shotgun



### III – ENGAGEMENTS

#### 3-1) Inscriptions :

- Clôture des inscriptions : La date limite des inscriptions est fixée au plus tard le lundi 9 Septembre  
Les inscriptions seront faites par les clubs et comprendront la liste nominative des joueuses, le numéro de licence et l'index et seront adressées par mail à [comitedepartementalgolf19@gmail.com](mailto:comitedepartementalgolf19@gmail.com)
- Droit d'engagement : gratuit pour les jeunes (moins de 18 ans), 17€ pour les tous les autres joueuses à régler le jour de la compétition. Les engagements sont répartis de la manière suivante : 15 € pour le terrain, 2€ pour le comité départemental. (À régler en espèce ou chèque)

### IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

#### 4-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueuses et accompagnateurs.
- Les joueuses devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Si au cours d'une des épreuves, une joueuse est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

#### 4-2) Gestion des épreuves

- Elle est assurée par le Comité Départemental et le club recevant.
- Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental.

### V – REMISE DES PRIX

L'équipe gagnante d'un club de la Corrèze se verra remettre un trophée pour l'année.

### VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité Départemental de la Corrèze,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant